



Changement d'intitulé de poste au contrat de travail

Par **Maitecharlotte**, le **03/05/2021** à **10:48**

Bonjour

mon Employeur veut me faire signer un avenant pour changement d'intitulé de poste pour soi disant être en cohérence avec des missions données. Sur mon contrat de travail je suis une chargée de clientèle et en possession d'une voiture de société (non précise sur contrat de travail). J'ai exercé des fonctions dans le service commercial et depuis 2 ans gère la relation client de mon agence. Avec un changement de direction ces fonctions m'ont été plus ou moins retirées pour les confier à nouveau collaborateur qu'ils ont fait venir. J'ai conservé la voiture et assure diverses missions dont de l'assistance. L'assistante de direction est partie est j'ai dû reprendre ses tâches. Je gère le parc auto, les mouvements commerciaux, le CRM 'Salesforce', le courrier. Après un burn out, je vais faire un bilan de compétences et suis en mobilité. Mon employeur m'oblige à signer un avenant pour poste de secrétaire de direction. Certes j'exerce ses fonctions mais je souhaite garder l'intitulé de charge de clientèle qui pour moi est plus vendeur sur mon CV. Puis-je refuser? Le fait d'accepter va avoir comme conséquence que je fais perdre un acquis la voiture de société. Comment puis-je me défendre. Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **03/05/2021** à **11:02**

Bonjour,

En tout cas l'employeur ne peut pas vous forcer à ratifier un avenant et vous pourriez demander à revenir à vos fonctions initiales puisque cela semble se traduire plus ou moins par une rétrogradation...

Pour la voiture de société non inscrite au contrat de travail, il faudrait savoir s'il s'agit d'un véhicule de service utilisable uniquement pour un usage professionnel et éventuellement pour les trajets ou d'un véhicule de fonction utilisable également pour un usage personnel qui devrait apparaître en avantage en nature sur vos bulletins de paie...

Par **Maitecharlotte**, le **03/05/2021** à **11:13**

Il s'agit d'un véhicule de service

mon Agence n'a pas de poste à me proposer et m'a clairement fait comprendre que cela n'était pas négociable au niveau de l'intitulé du poste puisque en cohérence avec les missions confiées.

que puis je faire?

Par **P.M.**, le **03/05/2021** à **11:41**

Il me semble vous avoir répondu si l'employeur veut vous faire signer un avenant, c'est qu'il sait qu'il ne peut pas changer votre qualification sans que vous le ratifiez...

Si vous refusez de signer l'avenant, il ne va pas utiliser la force pour vous y contraindre...

C'est à vous de voir aussi quel est votre intérêt et notamment s'il s'agit d'un véhicule de service que vous n'utilisez que pour des besoins professionnels sans que vous en ayez l'usage, je ne vois pas la nécessité de le conserver...

D'autre part, c'est lorsque l'on vous a changé vos missions qu'il aurait fallu protester si cela est ancien...